

LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 12 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept et douze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SIMEON Janny, Maire.

Etaient présents : M. SIMEON Janny, MMES JOUAN Maryse, JALLOIS Mireille, M. COLSON Lionel, MM. VINCENT Guy, MAGNIER Stéphane, MM KOVAC Antoine et DE PINHO Antonio

Absentes : Mme GILLET Lydie et Mme PHILIBERT Michèle qui a donné procuration à Mme JALLOIS Mireille

Secrétaire de Séance : Mme JOUAN Maryse

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.
Conformément à la loi la séance a été publique

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 9

Date d'affichage : 05 Mai 2017

Date de la Convocation : 05 Mai 2017

Ordre du jour :

Contrat assistance sur site SIEEEN

Devis travaux Forestiers 2017

Point financier

Regroupement Pédagogique

Affouages

Informations Personnel

Informations Plaques de Rues

Informations travaux : voirie, écoulement des eaux

Informations réunions syndicales et associatives

Cérémonies Chappe / Les Grands-Bois

Tours de gardes pour les Elections Législatives des 11 et 18 Juin 2017

Passage du Tour Nivernais Morvan le dimanche 18 Juin 2017

Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Taux de ratios promus - promouvables

CONTRAT ASSISTANCE SUR SITE SIEEEN

Délibération n° 2017-025

Cette délibération annule et remplace celle du 24/03/2017 n° 2017-014

Les prestations pour 2017 du contrat assistance sur site par le SIEEEN s'élèvent à 360,40 € TTC au lieu de **531,60 € TTC** car la secrétaire travaille au SIABB du Beuvron et à la Mairie de Parigny La Rose.

A ce titre, selon la grille tarifaire de 2017 notre collectivité bénéficie d'une remise sur le contrat assistance sur site.

Monsieur le Maire présente le projet de contrat d'assistance à intervenir entre la Commune et le SIEEEN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat d'assistance avec le SIEEEN.

Ce montant sera prélevé au compte 6156 du budget.

APPROBATION DU DEVIS TRAVAUX FORESTIERS 2017

Délibération n° 2017-026

Suite à l'acceptation des programmes des travaux en date du 24 mars 2017, le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des devis des travaux forestiers utiles ou nécessaires à entreprendre en 2017

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité les devis concernant les travaux suivants :

TRAVAUX SYLVICOLES :

- PARCELLE 22 : LOCALISATION 22.1, 22.2

- Cloisonnement sylvicole : maintenance pour un montant de 624,55 € HT
- Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec couperez-terre : chêne régénération de moins de 1,2 m de hauteur pour un montant de 3 975,29 € HT

Le total du devis s'élève à **4 599,84 € HT soit 5 059,83 € TTC**

Et autorise à l'unanimité le Maire a signé toutes les pièces administratives, techniques et contractuelles.

Le montant de la dépense sera prélevé au compte 231 programme 143

POINT FINANCIER

Au 12/05/2017, le budget s'élève comme suit :

Fonctionnement Dépenses : 144 540,72 € Fonctionnement Recettes : 95 443,52 €

Investissement Dépenses : 30 113,24 € Investissement Recettes : 30 590,26 € (la subvention de 1 000 € prévue pour les caniveaux route de varzy a été perçue le 03/05/2017)

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Une convention est en cours d'élaboration. A voir au prochain Conseil Municipal

AFFOUAGES

Le maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Elie HUGUES, le garde forestier a constaté que certains affouagistes n'ont pas respecté les obligations liées à l'exploitation de leur affouage malgré les interventions de l'agent de l'ONF et des garants communaux.

Un courrier sera envoyé aux affouagistes n'ayant pas respecté le contrat et une sanction financière sera appliquée en accord avec l'ONF. A défaut de régularisation de cette somme, des sanctions visant à suspendre leur droit à l'affouage pour plusieurs années seront prises.

INFORMATIONS PERSONNEL

CREATION D'EMPLOI

Délibération n° 2017-027

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire

DECIDE à l'unanimité de la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique

DIT que sa décision prendra effet au 27 Juin 2017

S'ENGAGE à créer les moyens financiers et budgétaires nécessaires et suffisants à la couverture de l'intégralité des charges procédant de sa décision.

STIPULE que la liste des emplois permanents créés par la commune pour être occupés par un personnel à temps complet se trouvera établie à la date du 27 Juin 2017 comme suit :

<u>Cadre d'emploi</u>	<u>Grade</u>	<u>Effectif</u>
- Adjoint Technique	Adjoint Technique	02
- Adjoint Administratif territorial de 2 ^{ème} Classe	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe	01
- Adjoint Administratif territorial de 1 ^{ère} Classe	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} Classe	01

TAUX DE RATIOS PROMUS - PROMOUVABLES

Délibération n° 2017-028

PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE DE LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE

DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, propose de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur Le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage (entre 0 et 100%), reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis FAVORABLE du Comité technique en date du 04 Mai 2017

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante à compter du **sans limitation de durée**.

CATEGORIE : Toutes les catégories		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
TOUTES LES FILIERES	TOUS LES GRADES	100%
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE	100 %
ADJOINT TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE	100 %

INFORMATIONS PLAQUES DE RUES

Les plaques de rues seront disponibles fait mai début Juin.

INFORMATIONS TRAVAUX : VOIRIE, ECOULEMENT DES EAUX

---- **TRAVAUX DE VOIRIE** : L'avis d'appel à concurrence est paru dans le journal du centre le mardi 09 mai 2017. Pour l'instant 2 entreprises ont demandé le dossier.

La date limite de réception des offres est fixée au lundi 29 mai 2017 à 12 heures.

La Commission d'appel d'offre et d'adjudication se décompose ainsi :

- M. **DE PINHO Antonio** titulaire ;
- M. **COLSON Lionel** titulaire ;
- Mme **JOUAN Maryse** titulaire ;
- M. **KOVAC Antoine** suppléant
- M. **VINCENT Guy** suppléant
- Mme **JALLOIS Mireille** suppléante

---- **ECOULEMENT DES EAUX** :

Le SIAEP de Varzy va effectuer des travaux de remise aux normes des branchements d'eau dans la rue des 2 Ponts.

Une réunion publique sera programmée afin d'informer les habitants.

INFORMATIONS REUNIONS SYNDICALES ET ASSOCIATIVES

Les comptes rendus sont réalisés par les conseillers.

CEREMONIES CHAPPE / LES GRANDS-BOIS

Les cérémonies de Chappe / Les Grands-Bois aura lieu le **SAMEDI 17 JUIN 2017 à 10 h 00**.

Le vin d'honneur sera organisé à La salle de convivialité de La Chapelle mais offert par la Mairie de Menou.

TOURS DE GARDES POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017

LE DIMANCHE 11 JUIN 2017

- 8 H 00 à 10 H 30 : - M. DE PINHO Antonio
- M. VINCENT Guy
- M. KOVAC Antoine
- 10 H 30 à 13 H 00 : - M. COLSON Lionel
- M. TACHON Jean Pierre
- Mme BEHLOUL Béatrice
- 13 H 00 à 15 H 30 : - M. COLSON Lionel
- M. MAGNIER Stéphane
- Mme MARCHAUD-OTTONETTI Annabella
- 15 H 30 à 18 H 00 : - Mme JALLOIS Mireille
- Mme PHILIBERT Michèle
- Mme SIMEON Catherine

LE DIMANCHE 18 JUIN 2017

- 8 H 00 à 10 H 30 : - M. DE PINHO Antonio
- M. VINCENT Guy
- M. KOVAC Antoine
- 10 H 30 à 13 H 00 : - M. COLSON Lionel
- M. TACHON Jean-Pierre
- Mme BEHLOUL Béatrice
- 13 H 00 à 15 H 30 : - M. COLSON Lionel
- M. MAGNIER Stéphane
- Mme BLANCHARD Agnès
- 15 H 30 à 18 H 00 : - Mme JALLOIS Mireille
- Mme PHILIBERT Michèle
- Mme SIMEON Catherine

PASSAGE DU TOUR NIVERNAIS MORVAN LE DIMANCHE 18 JUIN 2017

Le tour Nivernais Morvan passera dans la Commune le **dimanche 18 juin 2017** en début d'après-midi :
Route de Menou et route de Courcelles : Passage caravane : 13 h 56 Passage course : 14 : 26

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE RENOVATION DE 3 LOGEMENTS COMMUNAUX AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Délibération n° 2017-029

Cette délibération annule et remplace celle du 14/04/2017 (délibération n° 2017-023)

Dans le cadre de la fiche action du contrat de Territoire PAYS BOURGOGNE NIVERNAISE, le Conseil Municipal décide de projeter la rénovation de 3 logements communaux.

Le projet consiste à des travaux de rénovation à savoir des travaux d'électricité, de menuiseries extérieures, d'isolation, de plomberie sanitaire, de peinture.....

Le montant du devis des travaux s'élève à **215 040,00 € HT soit 236 544,00 € TTC**

Le montant des honoraires et frais divers s'élève à **23 484,80 € HT soit 28 181,76 € TTC**

Montant total de l'opération : 238 524,80 € HT soit 264 725,76 € TTC

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du Contrat de territoire PAYS Bourgogne Nivernaise – Conseil Départemental

Plan de financement

Montant projet HT	238 525,00 €
Subvention Conseil Départemental-PAYS Bourgogne Nivernaise de 50 % sur 112 800 €	56 400,00 €
Subvention contrat de Ruralité PAYS Bourgogne Nivernaise de 29,48 % sur 193 405 €	57 000,00 €
Subvention du FSIL de 35 % sur 193 405 €	67 692,00 €
Autofinancement	57 433,00 €

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour solliciter les subventions, de poursuivre l'exécution du projet et signer toutes les pièces administratives, techniques ou contractuelles.

La dépense sera inscrite au compte 231 programme 109

Les subventions seront encaissées au compte 132 du même budget.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE RENOVATION DE 3 LOGEMENTS COMMUNAUX AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL)

Délibération n° 2017-030

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, le Conseil Municipal décide de projeter la rénovation de 3 logements communaux.

Le projet consiste à des travaux de rénovation à savoir des travaux d'électricité, de menuiseries extérieures, d'isolation, de plomberie sanitaire, de peinture.....

Le montant du devis des travaux s'élève à **215 040,00 € HT soit 236 544,00 € TTC**

Le montant des honoraires et frais divers s'élève à **23 484,80 € HT soit 28 181,76 € TTC**

Montant total de l'opération : 238 524,80 € HT soit 264 725,76 € TTC

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local

Plan de financement

Montant projet HT	238 525,00 €
Subvention du FSIL de 35 % sur 193 405 €	67 692,00 €
Subvention contrat de Ruralité PAYS Bourgogne Nivernaise de 29,48 % sur 193 405 €	57 000,00 €
Subvention Conseil Départemental-PAYS Bourgogne Nivernaise de 50 % sur 112 800 €	56 400,00 €
Autofinancement	57 433,00 €

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour solliciter les subventions, de poursuivre l'exécution du projet et signer toutes les pièces administratives, techniques ou contractuelles.

La dépense sera inscrite au compte 231 programme 109

Les subventions seront encaissées au compte 132 du même budget.

QUESTIONS DIVERSES

---- **RANDONNEE** : une randonnée est organisée le samedi 10 septembre 2017 à la Chapelle-Saint-André par le Lions Club de Nevers

La séance a été levée à 20 h 23